



Ville de
Sierentz
infos



Anniversaires

94 ans Raymond CANTON le 04 janvier
 86 ans Elise FLOCK née DOPPLER le 20 janvier
 83 ans Suzanne BAUMANN née ROTH le 30 janvier
 82 ans Francine PFLIMLIN née MARTIN le 23 janvier
 82 ans André SCHIRMER le 31 janvier
 81 ans Paul JUNCKER le 03 janvier
 80 ans Sylvianne ALBANEZ née GARCIA le 21 janvier

Naissances

Lana	28/09/2021	filles de Aurélie HELGEN et de Minh Phung LE
Simon	15/10/2021	fil de Carine KLINGLER et de Matthieu JOGA
Jordane	15/10/2021	filles de Sophie FRANCOIS et de Daniel SCHNEIDER

Si vous souhaitez faire paraître une annonce concernant un décès dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Solidarité



Opération Orange - Terre des Hommes Alsace



Terre des hommes Alsace a mené cette année sa 29^{ème} opération « Orange ». Les élèves de l'école Jacques Schmidt y ont participé activement, sous la conduite de leurs enseignants, ainsi que les enfants de l'école maternelle Picasso.

Avec la vente au magasin HYPER U de Sierentz, le résultat brut global s'élève à 5.898 €.

La totalité de l'argent recueilli sera affectée à l'aide aux enfants en détresse. Terre des Hommes Alsace remercie les acheteurs, les donateurs et toutes les personnes qui ont pris part à la réussite de cette action.



Terre des Hommes ALSACE
 52 rue de l'île Napoléon
 68170 RIXHEIM
tdh.alsace@wanadoo.fr

Urbanisme

PLU

Par délibération, en date du 14 mars 2020, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme.

Cette révision du document d'urbanisme communal poursuit deux objectifs : suivre l'évolution des textes réglementaires, notamment par rapport au Schéma de cohérence territoriale ou encore vis-à-vis de la loi climat et résilience mais aussi poursuivre un projet de ville avec par exemple la sanctuarisation des collines et la préservation dans la mesure du possible du patrimoine Alsacien.

Cette révision s'inscrit également dans le développement de la démocratie participative à Sierentz. En effet, 3 ateliers projets ont d'ores et déjà eu lieu. Le dernier, en date du 21 octobre 2021 a permis à la population

d'être associée aux experts de l'ADAUHR (Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin) afin de participer à l'élaboration des problématiques et des enjeux auxquels est ou sera confrontée la ville de Sierentz en matière de développement urbain. Ces ateliers projets s'avèrent être de solides compléments aux apports du conseil participatif citoyen et des consultations citoyennes à venir. Un registre d'observation destiné au public est également disponible en mairie pour permettre à tout citoyen de s'exprimer et ainsi de consigner les remarques et propositions de chacun.

La prochaine étape de la révision de notre PLU se porte à présent sur le choix d'un bureau d'étude environnemental permettant d'aboutir à la rédaction d'un état initial.

Carnet	Solidarité	Urbanisme	À la Une	Conseil Municipal	Infos pratiques	Groupe minoritaire	Le coin dialectal	Enfance Jeunesse Vie scolaire	Economie	Manifestations
p. 2	p. 2	p. 2	p. 3	p. 4	p. 6	p. 6	p. 7	p. 8	p. 10	p. 11

Sensibilisation à la conduite des seniors

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sierentz, représenté par sa présidente déléguée Rachel SORET VACHET-VALAZ et sa présidente adjointe Carole CHITSABESAN, a accueilli 22 participants pour ce projet le 09 novembre dernier à la salle des fêtes de Sierentz.

Cette toute nouvelle action a été menée en partenariat avec les Auto-Ecoles CLEMENCEAU dirigées par Jonathan BAILLY, à l'initiative de cette proposition, ainsi que par l'Association Prévention MAIF représentée par Danièle IDELON (présidente de l'association Prévention MAIF) et Evelyne GARAU (bénévole et habitante de Sierentz).



le positionnement dans les giratoires, panneaux nouveaux. Une sensibilisation sur la perte de réflexe due à l'âge, et aussi sur les effets de l'alcool au volant ont complété la réflexion.

Dans une ambiance conviviale et participative, nos seniors ont repassé une épreuve de code de la route. Elle était le point de départ à des échanges autour des pratiques de conduite, animés par les bénévoles de l'association. Ces points théoriques portaient notamment sur l'usage des clignotants, le déchiffrement de

Parallèlement, chaque participant a pu bénéficier d'un temps de conduite avec les moniteurs de l'auto-école, Jonathan et François, qui a vraiment été apprécié : reprendre confiance en soi, identifier des petits défauts à corriger... chacun a des choses à apprendre, quel que soit son âge d'ailleurs !

Devant le succès de cette première opération, une nouvelle session est prévue en 2022.

Merci à tous pour votre participation !



Séance du 11 octobre

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur André BECK a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Aux termes de l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste. Monsieur Philippe BAUMLIN, appelé à siéger au sein du Conseil Municipal, a renoncé à remplacer l'élu démissionnaire. Madame Sandrine GUTEDEL, suivante sur la liste, est appelée à remplacer Monsieur André BECK. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue. Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de l'installation de la nouvelle conseillère municipale.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Environnement

Suite à la démission de Monsieur André BECK, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, procède à l'élection et désigne Madame Sandrine GUTEDEL en tant que membre du groupe minoritaire conformément aux dispositions stipulées dans le règlement intérieur du conseil municipal à savoir cinq personnes pour le groupe majoritaire, un pour le groupe minoritaire et un président.

Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Communication Evénements

Madame Christelle BALDECK ayant démissionné de son poste de conseillère municipale, le Conseil Municipal procède à l'élection et désigne Monsieur Paul-Bernard MUNCH à l'unanimité après délibération, en tant que membre du groupe minoritaire,

ELECTION D'UN DELEGUE APPELE A SIEGER AU SEIN DE L'OMSAP

Le bureau de l'OMSAP (Office Municipal des Sports et Arts Populaires) est composé, conformément à ses statuts, de six membres désignés par le Conseil Municipal et de six membres issus des sociétés qui adhèrent à l'OMSAP désignés par l'Assemblée Générale.

Actuellement, la commune y est représentée par : Monsieur André BECK, Madame Julie BENTZINGER, Monsieur Stéphane DREYER, Monsieur Patrick GLASSER, Monsieur Alexandre RITZENTHALER, Madame Sophie WELFELE. Monsieur André BECK ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, il convient de nommer son remplaçant. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Mathieu PETITPAIN en tant que représentant de la Commune.

AFFAIRES FINANCIERES

Plan de relance – continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – convention

La Ville a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce dossier a été retenu. Il est à présent nécessaire d'établir une convention de financement qui servira de support au paiement de la subvention.

Monsieur Stéphane DREYER explique qu'il s'agit d'équiper l'école de deux classes mobiles constituées d'une quinzaine de PC portables pour environ 27 000 €. Un avis favorable a été délivré pour 18 000 €, il ne reste à la charge de la commune qu'une somme de 9 000 €. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de financement et tous documents s'y rapportant.

Renouvellement du contrat de fourrière passé avec la société protectrice des animaux (SPA)

Le contrat de fourrière passé avec la SPA de Mulhouse arrivant à échéance, la SPA soumet un projet de renouvellement du contrat pour une nouvelle période triennale, avec effet au 1er janvier 2022. Le coût de la prestation au titre de ce contrat s'élève à 0,79 € / habitant en 2022, 0,80 € en 2023 et 0,81 € en 2024. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, reconduit le contrat de fourrière passé avec la SPA pour une nouvelle période triennale avec effet au 1er janvier 2022 et habilite Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

Subventions

Deux subventions sont accordées par le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- A l'AFAPEI (l'Association Frontalière des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales) de Bartenheim : actuellement 6 enfants et/ou adultes dont les parents résident à Sierentz sont accueillis à l'AFAPEI. La commission Finances qui s'est réunie le 25 août dernier, a souhaité accorder le versement d'une subvention d'un montant de 1 200,00 €.

- A l'association SOLIDARITE FEMMES 68 : Cette association accueille, écoute, accompagne et héberge des femmes et leurs enfants victimes de violences conjugales et/ou interfamiliales.

La commission Finances a souhaité accorder le versement d'une subvention d'un montant de 700,00 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Création de postes :

Deux postes d'Adjoint Technique Territorial ont été créés après délibération, à l'unanimité, par le Conseil Municipal à compter du 1er novembre 2021 : un poste à 12h (nettoyage des locaux dans les écoles), un poste à 13h29 (nettoyage des locaux au périscolaire).



Créations de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence – PEC

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges. La durée hebdomadaire est minimum de 20 heures, la durée du contrat est d'une durée de 6 mois à 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, instaure le dispositif « Parcours Emploi Compétence », et valide la création de trois postes : deux postes d'animateurs au périscolaire à 28 heures hebdomadaires, un poste au service technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Télétravail – modalités de mise en œuvre

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle. Les conditions de mise en place et les modalités d'application sont détaillées dans le règlement de télétravail, soumis et approuvé au Comité Technique en date du 23 septembre 2021. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, instaure le télétravail au sein de la collectivité et autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant et approuve le règlement de télétravail tel que présenté et annexé à la délibération.

Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie. De nouveaux taux de cotisations seront applicables au 1er janvier 2022. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, en prend acte.

RECENSEMENT DE LA POPULATION –

COORDONATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ, adjointe, présente la procédure de recensement.

Conformément au titre V de la loi n° 2002-276 du 27 juillet 2002, il est procédé à une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans (la dernière a eu lieu en 2016 mais le COVID a empêché son déroulement en 2021). Il convient donc de nommer des agents recenseurs pour 2022.

L'enquête de recensement se déroulera entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour la création de 9 postes occasionnels d'agents recenseurs et fixe leur rémunération comme suit : 8,00 € brut par formulaire « bordereau de district » rempli, 1.30 € brut par formulaire « bulletin individuel » rempli, 0.90 € brut par formulaire « feuille de logement » rempli version papier, 1.10 € brut par formulaire « feuille de logement » rempli version internet, 1.00 € brut par dossier d'adresse collective rempli, 50.00 € (forfait) par séance de formation. Le Conseil Municipal fixe l'indemnité forfaitaire du coordonnateur communal à 300.00 €, inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022 et habilite Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous documents s'y rapportant. Monsieur le Maire indique que les tarifs sont similaires à ceux des autres communes.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Acceptation d'indemnités de sinistre

Plusieurs indemnités ont été acceptées suite à divers sinistres dans la commune.

Contentieux

Depuis 2008 a été constatée la présence d'un stockage de véhicules épaves et non épaves, sur un terrain privé au lieu-dit Koetzing Hardt, qui peut être considéré comme une auto-casse et constitue une installation illégale au regard du code de l'environnement et du PLU. Notre PLU interdit tout type de stockage et d'activités sur la zone concernée. Malgré les nombreuses démarches déjà entreprises depuis 2008, la ville a dû finalement faire appel à un géomètre en raison de l'occupation non autorisée de terrain communal et a dû s'entourer des conseils d'un cabinet d'avocats pour faire cesser cette installation illégale. Des huissiers sont également intervenus dans le cadre de cette affaire. L'assurance de la commune GROUPAMA prend en charge une partie des frais engagés. Le site est particulièrement visible depuis la voie ferrée. Cette procédure est aussi engagée auprès des services de l'Etat, car si l'installation est bien une installation classée comme nous le considérons, c'est à l'Etat de prendre les dispositions pour faire cesser les troubles. Le Conseil Municipal en prend acte.

Divers

Monsieur le Maire précise qu'après concertation et échanges avec les autres communes, il est prévu d'organiser le marché de Saint Nicolas les 3-4-5 décembre prochains. Il y aura également un repas des aînés le 12 décembre, à l'Agora en lieu et place de la salle des fêtes. Une date est aussi bloquée pour la réception des vœux à la population de Sierentz le 20 janvier 2022.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site : www.sierentz.fr

Fermetures Fêtes de fin d'année



Mairie

Les bureaux de la Mairie seront fermés :

- Le 24 décembre à midi
- Le 31 décembre à midi

France Services

Les bureaux seront fermés les 24 et 31 décembre à midi.

Médiathèque

La médiathèque sera fermée du 23 décembre au 3 janvier inclus.

Déchetteries

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Sierentz pour les fêtes sont les suivants :

- Lundi 20/12 de 13h30 à 17h et mercredi 22/12 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Fermé le samedi 25/12.
- Lundi 27/12 de 13h30 à 17h et mercredi 29/12 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Fermé le samedi 01/01/2022.

Ouverture des commerces

A l'occasion des fêtes de Noël, les magasins de vente au détail alimentaire et non alimentaire de la ville de Sierentz sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire :

- Dimanche 28 novembre de 10h à 19h ;
- Dimanche 5 décembre de 10h à 19h ;
- Dimanche 12 décembre de 10h à 19h ;
- Dimanche 19 décembre de 10h à 19h.



Déneigement

Nous rappelons que tout riverain d'une voie publique située en agglomération est tenu de balayer, de déneiger et de saler son morceau de trottoir.

Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer un bon déneigement des chaussées et d'éviter tout accrochage, nous vous demandons de veiller à ne pas stationner votre véhicule de manière dangereuse (dans un virage, empiétant sur la chaussée, etc.).

S'il devait arriver qu'un véhicule empêche ou gêne le passage du chasse-neige, la rue pourrait alors de ce fait ne pas être déneigée.

Cette année, la Commune reconduit l'opération d'aide au déneigement des trottoirs.

Les bénéficiaires doivent habiter une maison individuelle et appartenir à l'une des catégories suivantes :

- personnes âgées de plus de 70 ans et éprouvant des difficultés à effectuer cette opération ;
- personnes handicapées reconnues avec une invalidité supérieure à 80 % ;
- personnes en incapacité momentanée de réaliser la prestation pendant la période hivernale.

Si vous êtes dans l'un de ces cas et souhaitez bénéficier de ce service, faites-vous connaître en Mairie de Sierentz.

La tribune du groupe minoritaire

La presse s'en est fait l'écho : l'inflation de la masse salariale se poursuit à Sierentz. Si on ne peut s'y montrer opposés – il en découle une qualité des services à la population-, force est de constater que ces trois nouvelles embauches ne sont que la conséquence induite de l'urbanisation galopante de Sierentz.

Une première réunion dédiée à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ouverte à tous et orchestrée par l'ADAUHR a mis en lumière différentes approches, en terme d'habitats, individuels, collectifs et sociaux. Pas moins de quatre colistiers de « Sierentz 2020, ensemble, autrement » ont pris part aux ateliers.

S'agissant toujours de l'urbanisme, le permis de construire d'un bâtiment collectif neuf, comprenant 18 logements au sein de l'ancien enclos seigneurial (angle rues de la fontaine/Clémenceau), a été accordé en date du 11 octobre 2021. Le bâtiment de 1580 dit « le château Waldner », situé au regard de la Rue Clémenceau, faisant face à la mairie, sera réhabilité en cinq logements. Le document est consultable en mairie.

f : sierentz 2020, ensemble autrement

Texte transmis par le groupe minoritaire

D'r Dezamber Witz

Es isch d'r 24. Dezamber. Es klinglet àn d'r Tir..

D'r kleine Seppel, 8 Jahr àlt, macht d Tir uf.. es isch d'r Wiahnachstmaàn!

„Witt dü sàh was ich àlles in mim Sàck drinn hà? Frogd d'r Wiahnachstmaàn..

D'r Seppel rennt sofort loos... „Màma, Màma... d'r Perversi vom letscht Jahr isch wìdder do..!“

C'est le 24 décembre... il sonne à la porte...

Le petit Seppel, 8 ans, ouvre la porte... c'est le Père-Noël!

« Est-ce que tu veux voir ce que j'ai dans mon « sac » ? demande le Père-Noël...

....Le petit Seppel s'enfuit aussitôt en criant : Maman, Maman.. le pervers de l'année dernière est revenu !

Es isch kurz vor Wiahnachte.. d'r Seppel geht zu d'r Màma un sajt: „Màma.. dü kàsch d'Isabàhn vu min'ra Wunschlische schtricha.. ich hà per züefàll eini in dimm Schrànk g'funda!“

Peu avant Noël, le petit Seppel va voir sa maman et lui dit : « Maman.. tu peux supprimer le train de ma liste de souhaits... je viens d'en trouver un par hasard dans ton armoire ! »

Alti Büraregla fer d'r Dezamber

Ìm Dezamber solle Ìsblüema bliaja, Wiahnachte soll numa uf'm Tisch grien sì..

En décembre doivent fleurir les fleurs de glace, Noël ne doit être vert que sur la table...

Wenn's Chriskindla Tràna hât, vier Wusche kei Sünne hât's...

Si l'enfant Jésus pleure, quatre semaines point de soleil il n'y aura...

Kling-kling! . Dr Santikläus isch bim Schmid!

Dans l'une des années 50, le Saint Nicolas, son âne ainsi que son valet, le « Hàns Tràpp », ont accusé un grand retard sur leur horaire !

Ce 5 décembre, c'était la « cata » à Sierentz : où sont-ils passés ? Après avoir constitué une cellule de crise, le Maire, ayant dûment été informé du motif de retard, a délégué l'appariteur de service pour renseigner les gens.

Fonçant à vélo dans nos rues enneigées, celui-ci a manié la sonnette communale (d'Gmeindschalla) et a excusé Saint Nicolas de son retard auprès des habitants.

Sierentz était rassuré, ouf ! Cette surprenante histoire, qui nous mène dans la forge du village, est authentique. C'est là que le Saint Nicolas a vu pour la première fois une enclume. Uff Dialekt : a Àmboss!

Les auteurs du coin alsacien :

Yves BISCH, François TSCHUPP, Véronique et Robert BISSEL, Denis BANGEL, Patricia GOUTTEFARDE et Marc ILTIS

Bredele, Bredala, Bredla

S Schicksàl hât mi in dr Süda gfiert

Dodermit mi elsasser Harz beriert.

Mi Mànn hât m'r dert unta gnennt

In'ra Region, wo di niema kennt.

Làng, sehr làng isch gsi die Zitt

Heimweh, mi Elsàss ligt a so witt

Mi Harz isch bliwa durbohra

Ìm Làuif vo dana àlla Johra.

Hàuipstachlig wenn d Sunna schnaller düet sinka

Un dr Wiehnacht's Starn düet zinda

Do kunnt wìdder hoch, in min'r Person

Die igwurzelta Elsasser Tràdition.

Un die mächt ich jetz bekànt màcha,

Wie m'r unsera Bredela tüet bàcha

Breedela ...dele ! Qu'est-ce tu dis ?

Ja « Bredala » gît mir a Fràui àls Àntwort

Dü ! Stàmmsch o nit üss dam Ort

Ìch kumm üss'm Sundgäui

Un ich vo Saint-Louis, gànz gnàui

Dur die Bredala hànn ich entdeckt

A Fràui wo mìt mìr Elsassisch reddt

Die Wiehnacht's Zitt hât wìdder verweckt

A Harz wo dr Rascht vom Jahr isch züedeckt

En conclusion, ou introduction !

Un simple mot en alsacien, comme dans ce texte

« Bredala » peut donner naissance à une nouvelle amitié, de nouveaux liens « alsaciens » coin de notre Elsàss.

Car, en effet, depuis ce moment magique, ces deux familles parlent l'alsacien entre elles.

Dr Wachter im Dorf, ' isch wohr
Da schallts do üss, sall Jahr :

„Vom Himmel isch'r erwàrte“

Bi dr Ziegelschira gstarte

Dr Esel isch im Schnee dert gfloge

Si lsa isch àm Füess verboge

Sie gehn mìt Schritt un Tritt

Zum Frommharz, dert zum Schmid

Ìm Esel sajsch a scheena Grüess

A güeti Schätzung àn dr Füess !

Bim Àmboss wàrmt die Kohle

A nèi Rossisa, dert uff d'Sohle !

Dr Hânstràpp müess Geduld behàlte

Ar düet im Esel s'Bei hochhàlte „

Andlig fêr dr Santikläus a Gsang

Mir han ertéhnt, a Lied mìt Klàng !

Stàtt „Saint Nicolas“, üss voller Lunge

Han mr dr „Àmboss Polka“ gsunge ! ...

DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS n°80 Edition de Sierentz



Chez les petits loustics, la famille pierre à feu a débarqué au périscolaire pour fêter halloween et faire découvrir aux enfants la préhistoire. Fouilles archéologiques, fresques, goûter au coin du feu.
Un bal d'halloween a été organisé et préparé par les enfants, déco, goûter dégoulinant, costumes. Une semaine pleine de sourires, joie, bonne humeur et avec une pointe d'horreur.



Lors du centre de loisirs, le groupe Barbanature maternelle a accueilli une intervenante de la brigade verte. Elle est venue nous éclairer sur les blaireaux ! Nous sommes partis sur leurs traces près du stade d'Uffheim et sur les chemins forestiers à proximité. Nous ne verrons plus comme avant ces chemins que nous empruntons souvent avec les enfants.
Nous savons reconnaître les traces qu'ils laissent et les terriers habités ou non. Une rencontre très enrichissante qui a beaucoup plu aux enfants. Merci à la brigade verte.



Lors du centre de loisirs les enfants du groupe Barbanature maternelle se sont transformés en super Héro'nimo, pour mieux comprendre comment vivent les bêtes qui nous entourent.



Nous avons eu la chance d'être accueillis par la famille ILTIS pour une visite de leur ferme : poules, lapins, vaches, veaux et bien d'autres n'ont plus aucun secret pour les petits aventuriers.
Un grand merci à la famille ILTIS pour cette super visite de la ferme.

Semaine de centre de loisirs Primaires

Lors de la semaine de centre de loisirs, les animateurs ont organisé un troc d'halloween. Le but du jeu, partir avec un objet à échanger (un photophore d'Halloween pour le début) et troquer ce qu'on reçoit. Une superbe balade dans notre belle commune. De belles rencontres avec les commerçants qui font vivre Sierentz. Evidemment les enfants ont été sacrément gâtés !

Merci beaucoup à : Hopla boissons, FIKA, Boulangerie RIEDLE, DA LUIGI, Feuilles et Fleurs, Kebab Délice, Maximilien et Instant de beauté bio.

Nous n'avons pas eu le temps de passer chez tout le monde, mais on ne vous oublie pas !



Quoi de mieux pour des enfants que d'organiser un concours de grimaces ?!

Les enfants s'en sont donné à cœur joie.



Vie scolaire

Vendredi 15 octobre, la classe de CMI-CM2 monolingue s'est rendue sur l'exploitation de la ferme de la famille ARBEIT. Les enfants ont pu observer les différentes cultures et ont appris beaucoup de choses.

Kaleen : L'agriculteur nous a dit de quoi nous avons besoin pour faire des légumes : il faut de l'eau, du soleil, de la terre, une graine et de l'amour.

Lili-Rose : J'ai appris à reconnaître la différence entre une citrouille et un potiron : si le pédoncule est rond c'est un potiron sinon c'est une citrouille.

Nolan : J'ai appris que les carottes pouvaient être oranges, jaunes et violettes.

Enzo : Nous avons appris pourquoi on met une bâche en dessous des salades, c'est pour ne pas avoir de mauvaises herbes.

Lilou : Nous avons appris comment mettre les légumes en ligne droite. Il faut tendre un grand fil.

Amandine : Nous avons appris pourquoi on met des fils pour faire pousser les tomates, c'est parce que sinon elles tombent.



Commémoration du 11 novembre

Devant le monument aux morts les Sierentzoises et les Sierentzois étaient nombreux à se recueillir le jeudi 11 novembre pour la commémoration de l'Armistice.

Au milieu des élus de la commune, des anciens combattants, des sapeurs- pompiers, de leurs parents et de leurs enseignantes, des écoliers étaient présents.

Les élèves des classes de CE2, CMI-CM2, CM2 monolingue et CM2 bilingue ont entonné en chœur la Marseillaise, accompagnés de l'orchestre municipal, ainsi que le chant « Novembre 1918 ».

Nous avons assisté à une belle cérémonie malgré le contexte sanitaire. Un beau devoir de mémoire accompli par la jeune génération.



FUN!ETHIC

Atelier zéro déchet produits ménagers

Chaque année, Martine et Olaf, les co-gérants de la marque de soins bio et alsacienne FUN!ETHIC confient à Amandine et Myriam, leurs deux collaboratrices, un projet annuel à organiser sur leur temps de travail.

Amandine et Myriam ont organisé un atelier Zéro Déchet sur le thème des produits ménagers au naturel avec Efi@maman_zerodechet.

Leur souhait est de toucher un public ultra local pour le motiver dans une démarche écologique facile à mettre en œuvre et économique.

Pour mobiliser la population de Sierentz et les villages aux alentours à ces pratiques éco-responsables, Elles ont invité Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe au Maire de Sierentz.

Efi, jeune maman, partage sur ses réseaux et son blog, son quotidien et ses astuces zéro déchet. Durant cet atelier, elle a présenté les matières premières naturelles indispensables à détenir dans ses placards ainsi que leurs actifs. Nous avons réalisé ensemble une recette de lessive en poudre 100% naturelle, très efficace et qui se prépare en seulement 1 minute !

Pour découvrir la recette de la lessive en poudre et les 7 ingrédients indispensables pour concevoir des produits ménagers naturels, c'est par ici :



Les 7 ingrédients indispensables pour concevoir ses produits ménagers naturels

- Bicarbonat de soude
désodoriser le frigo, nettoyer les casseroles brûlées, assainir le sac aspirateur, conserver les bouquets de fleur plus longtemps, enlever la moisissure.
- Cristaux de soude
déboucher un évier ou les canalisations, laver plus efficacement au lave-vaisselle, déboucher la tuyauterie, décoller le papier peint.
- Percarbonate de soude
blanchir le linge, raviver les chaussures, désinfecter bavoirs et torchons, détacher un tapis, nettoyer les toilettes, enlever les moisissures.
- Savon de Marseille en paillettes
laver et dégraisser murs et plafonds, nettoyer son linge et ses chaussures, nettoyer les plafonds et murs gras.
- Acide citrique
détartrer et faire briller les surfaces comme le lavabo, la douche, les toilettes, adoucir le linge, enlever la rouille, nettoyer les fonds de casseroles.
- Savon noir
laver les sols, faire briller le cuivre et l'argenterie, retirer les taches de graisse sur les textiles, dégraisser la cuisine, entretenir et nettoyer les pinceaux...
- Vinaigre blanc
enlever le tartre dans le fer à repasser ou la bouilloire, désinfecter le frigo ou les toilettes, nettoyer le micro-onde, désherber le jardin, assouplir le linge.



Si vous êtes intéressé par un atelier zéro déchet, ils se font physiquement dans le Haut-Rhin ou en ligne partout en France. Ils sont 100% gratuits et vous accompagnent pas à pas à réduire vos déchets et à apporter plus de naturalité dans votre quotidien. Contactez Efi au : **06 27 96 31 16** ou par mail efi.granklaten@gmail.com pour plus d'informations.

Recette lessive en poudre pour machine à laver 100% naturelle

Nous avons réalisé ensemble une recette hyper simple de lessive en poudre avec seulement 3 ingrédients naturels !

Ingrédients pour 1 kg soit 40 lavages :

- 500 g de copeaux de savon de Marseille (actif dégraissant)
- 250 g de bicarbonate de soude (actif détachant)
- 250 g de cristaux de soude (adoucit l'eau)

Mélangez tous les ingrédients et c'est prêt ! Versez 1 cuillère à soupe par lessive dans votre machine, c'est suffisant.

Le coût de revient est d'environ 12€ pour 1kg de lessive et 40 lavages. Par exemple, pour une lessive en poudre classique, on compte 15 lavages pour 1 kg de matière.

Astuce : Ajoutez 10g de percarbonate de soude (actif à partir de 40° en machine) et du vinaigre blanc (actif adoucissant) dans le bac dédié (icône fleur). Pour parfumer votre linge lorsqu'il est sec, vous pouvez disposer des gallets parfumés en cire naturelle.

Cette recette se stocke au sec dans un pot en verre.

Fête des Aînés

le 12
décembre
à 11h

Le Conseil Municipal est heureux d'inviter nos anciens à la traditionnelle Fête de Noël le dimanche 12 décembre à l'Agora, 14 rue des Romains.

La Musique Municipale vous accueillera à 11 h lors de l'apéritif concert, suivi par le déjeuner.

Une invitation personnelle a été adressée aux personnes concernées.

Pour tout renseignement ou en cas de difficulté de transport, contactez

- la Mairie au **03 89 81 51 11**
- Aimé François au **07 78 37 45 37**

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.



Thé dansant

Il n'y aura pas de thé dansant en décembre.

Reprise en janvier.

Plus d'infos dans le prochain bulletin.

Le Rendez-vous des Rois

Pour se rencontrer, pour échanger, pour partager un morceau de galette, pour devenir le roi ou la reine d'un soir, pour boire un verre de vin chaud ou de café, pour attendre le printemps ou échanger les vœux, chacun aura une bonne raison de venir au Rendez-vous des Rois, le **vendredi 07 janvier 2022, à 19h, Place de Bascule.**



Ciné Sierentz

Prochaine séance **le mardi 21 décembre à 20 h**
Séance à la Salle des Fêtes de Sierentz

A la mort de son grand père, Alma, jeune pianiste de 20 ans revient dans la maison de son enfance, perdue sur une île déserte du Canada. Là, tout bascule quand un louveteau et un lionceau en détresse surgissent dans sa vie. Elle choisit de les garder pour les sauver et l'improbable se produit : ils grandissent ensemble et s'aiment comme des frères. Mais leur monde idéal s'écroule lorsque leur secret est découvert...



le 21
décembre



AGENDA

Décembre

- 08 Don du sang
- 12 Fête des aînés page 11
- 21 Ciné Sierentz page 11

Janvier

- 07 Rendez-vous des rois page 11

*Le Maire Pascal TURRI,
son Conseil Municipal,
la rédaction du Sierentz Infos
et le personnel communal
vous souhaitent de passer
d'excellentes Fêtes
de fin d'année.*

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h


Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : décembre 2021.

Conception et rédaction : Commission Communication et Événements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé sur du papier . Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Patrick GLASSER, documents remis.

 Ville de
Sierentz